

Société
de S.^t Vincent de Paul.

Procès-Verbal

Conférences de Paris.

de l'Assemblée générale du 6 Avril 1845.

ammmmmmmmmmm

La séance s'ouvre à 8 heures du soir, sous la présidence de M.^{gneur} le Vicaire Apostolique de Siam, assisté de M.^{gneur} l'Evêque nommé de Carber.

Après la prière et la lecture d'usage, le Secrétaire-général lit le procès-verbal de la dernière séance; puis le Secrétaire du Conseil de Paris fait l'appel des membres nouvellement reçus, dont le nombre est de 83.

M. le Président-général adresse à l'Assemblée une allocution dont suit l'analyse.

Dès les premiers temps, on s'est plu à caractériser la société de S.^t Vincent de Paul, en l'appelant une famille. C'est une qualification magnifique; mais elle est parfaitement exacte. Oui, notre société est une famille comme toutes celles si diverses qui composent la cité et l'Etat, et qui ne diffère d'avec celles-ci, que par le nombre de membres dont la nôtre se compose; mais de là aussi découlent tous ses devoirs.

Il est naturel que les hommes unis par le sang et la parenté aient certains caractères communs; il n'est pas moins naturel que des hommes unis par la charité puissent également montrer les leurs. Ces caractères communs auxquels on reconnaît les membres d'une même famille, sont une certaine ressemblance dans les traits, les goûts et les antipathies, similitude de traits entre les membres de la Société de S.^t Vincent.

De Paul se révèle chez nous par une cordialité affectueuse, l'absence de toute prétention et de recherches personnelles, une grande simplicité d'action, une aimable franchise de langage et enfin une certaine liberté d'allure qui fait le charme de nos réunions. On peut dire aussi que les membres de la société ont les mêmes goûts. Nous aimons avec tendresse les pauvres: l'esprit, le cœur, le corps, tout en nous est à leur service. Nous sommes toujours à nous ingénier pour découvrir quelque industrie nouvelle qui pourrait leur être profitable. Leur âme surtout nous est chère et grande est notre joie quand nous pouvons espérer d'être parvenus à les rendre meilleurs. Nous avons aussi les mêmes antipathies. Au premier rang se place la politique. Nous avons horreur d'elle dans les affaires qui tiennent à la charité. Nous voulons avoir un terrain neutre sur lequel il soit possible à tous les Chrétiens de se rencontrer. Nous fuyons le bruit, l'éclat et la vaine ambition des louanges. Nous n'aimons, ni à sonner de la trompette, ni à battre la grosse caisse pour annoncer nos œuvres faites ou à faire.

Nous nous inclinons avec respect devant les hommes de science et de méditation, qui étudient, approfondissent et résolvent les importants problèmes et les vastes questions qui tiennent à ce qu'on appelle le paupérisme, l'organisation du travail &c...; mais pour nous, nous n'écrivons pas, nous ne discutons pas sur ces hautes matières. Nous ne faisons jamais de discours, même sur la charité.

La Société de St. Vincent de Paul ne parle pas, elle agit. Elle laisse de côté les théories sociales, pour aller visiter les pauvres et son œuvre est remplie, quand elle leur a fait matériellement et spirituellement

un peu de bien. Là se borne, là doit se borner sa mission. Elle ne peut pas sortir de cette voie sans compromettre son existence. En effet, la Société de Saint Vincent de Paul est composée d'étudiants et de professeurs, d'officiers-généraux et de soldats, de jeunes débutants au barreau et de magistrats de tous les degrés, de savants et d'ignorants. Tous sont experts dans la science pratique de la charité: mais si dans nos assemblées nous posons des thèses, nous faisons des théories, nous débitons des discours, on montrera bientôt du doigt le banc des gens d'esprit, la place des hommes disert, et il y aurait un côté pour ceux qui, n'ayant pas étudié, n'ayant le don des paroles fleuries et ne sachant que bien faire et non bien dire, seraient privés dans nos assemblées de l'égalité parfaite à laquelle tous nos Conférenciers ont droit. Tous le monde est compétent pour émettre son avis sur les secours à donner à une famille malheureuse. Il n'en est pas ainsi, quand il s'agit d'abstractions. La Société de St. Vincent de Paul serait donc déshonorée et se-loca détruite, si jamais elle abandonnait le champ béni de la charité pratique, pour se livrer même accessoirement à la charité considérée comme une science morale et politique.

Enfin, un dernier caractère propre à toute parenté et qui l'est aussi à notre société, c'est le plaisir que l'on éprouve à voir les membres de sa famille. Or, nous aimons nos Conférenciers de quelque pays qu'ils viennent; nous les introduisons dans nos Conférences; nous leur faisons la réception la plus cordiale. Nous accueillons aussi avec un intérêt particulier les malheureux auxquels nos frères éloignés s'intéressent et, en quelque lieu que ces pauvres gens se transportent, ils retrouvent cette même charitable assistance qui avait soulagé leur misère dans leur pays.

A.

natal où nous comptons des branches de notre chère famille.

Mais lorsque les nombreuses parentés se réunissent, elles aiment à se compter et à se présenter leurs nouveaux-nés. C'est pour imiter ce qui se passe dans ces réunions, que nous allons vous faire part des Conférences récemment formées. Depuis la dernière Assemblée générale, trois Conférences ont été fondées à Paris: Celle de N. D. de Lorette, de St. Louis en l'île et de St. Paul St. Louis. Quatre autres Conférences ont été agréées par le Conseil général: ce sont les Conférences de St. Sever (Diocèse d'Aix) organisée depuis le 28 Avril 1844; celle de Bergerac, fondée le dimanche de l'Épiphanie (1845); celle de Moissac (Diocèse de Montauban) fondée depuis un mois environ; enfin celle de Liverpool, en Angleterre.

Le Conseil général a de plus institué le Conseil de Londres, Conseil provincial pour la Grande-Bretagne; il sera son intermédiaire pour toutes les Conférences qui se formeront, non seulement en Angleterre et dans le pays de Galles, mais aussi en Écosse. Le Conseil de Rome est aussi institué Conseil provincial pour tous les États de l'Église. Enfin, le Conseil général a institué un Conseil particulier à Rouen, pour unir les Conférences de cette ville.

La société compte maintenant 172 conférences. Dix villes en possèdent plusieurs, la plupart unies entre elles par des Conseils particuliers. Ainsi Paris compte 38 Conférences, Londres 7, Bordeaux et Lyon 4, Toulouse et Versailles 3, Rome, Rouen, Strasbourg et Rennes en ont deux. Six Conférences sont établies dans des Collèges, deux dans des Séminaires, neuf dans de simples bourgs. Presque tous les ans, le nombre des Conférences nouvelles suit une progression sensible.

B.

Quelques Diocèses de France n'en ont pas encore. Dans un temps plus ou moins long, elles seront établies dans tous. Plusieurs Evêques qui les désirent, s'efforcent d'en rassembler autour d'eux les premiers éléments. Ce dénombrement et ces exposés de nos espérances, nous ne les faisons point par un mouvement d'orgueil, mais uniquement parce qu'ils sont pour nous un sujet de consolation chrétienne et un triomphe puissant motif pour redoubler d'attachement pour la société et de dévouement pour les pauvres.

Voilà sans doute déjà un bien grand nombre de Conférences établies, tant en France que dans les pays voisins. Cela suffit-il à notre ambition? Non, et il est une Conférence placée bien haut et destinée à contenir toutes les autres, que nous ne devons jamais perdre de vue.....

Un jour, St. Vincent de Paul apprenant qu'un illustre ecclésiastique, M. de Chandonier, abbé de Courmou, venait de mourir en province, après avoir voulu revêtir avant d'expirer l'habit de prêtres de la Mission, écrivait au Supérieur qui avait consenti à cette prise d'habit: Voilà donc que ce bon abbé de Courmou n'existe plus, hélas! notre maison du Ciel était la seule digne de le recevoir.

Disciple de St. Vincent de Paul, héritière de sa foi et imitatrice, selon notre modeste portée, de ses œuvres de charité, n'ayons pas Messieurs et chers Confères, une espérance moins haute que notre saint patron, et croyons fermement que la société de St. Vincent de Paul aura aussi la Conférence du Ciel.

La parole est ensuite accordée à M. Selière, membre de la Conférence de St. Nicolas du Chardonnet, pour présenter un rapport sur les œuvres des Conférences de Paris pendant l'année 1844. Après des détails circonstanciés sur chacune

des Conférences, le rapporteur termine ainsi son exposé :

« Vous attendez sans doute, Messieurs, le résumé
 « de tout ce que je viens de vous dire; vous voulez savoir
 « quels ont été les résultats de l'année qui vient de s'écouler.
 « Le résultat le précieux pour nous est dans ces faits que
 « nous venons de vous raconter. C'est là l'esprit et le
 « caractère de notre œuvre; vous y avez remarqué combien
 « sont faibles les moyens qui conduisent à de grandes
 « choses, et de quelle façon Dieu fait tourner parfois une
 « faible aumône à la régénération de toute une famille.
 « Vous vous réjouissez pourtant de voir que Dieu accroît
 « chaque année nos moyens de faire le bien; d'autant
 « plus, Messieurs, que l'on ne peut dire qu'il y ait
 « parmi nous des résultats purement matériels. C'est
 « déjà un fruit pour le Ciel et un hommage rendu à
 « Dieu que l'aumône confiée à la charité. Nos recettes
 « et nos dépenses nous intéressent doublement, car avant
 « qu'elles contribuent au salut de nos pauvres, elles
 « ont sanctifié la main de ceux qui se sont appauvris
 « pour J. C.

« Messieurs, nos rangs se sont élargis: un
 « grand nombre de membres nous ont quittés, mais un plus
 « grand nombre en venu prendre leur place. Nous étions l'année
 « dernière 1398, nous sommes 1534 cette année-ci; remarquons
 « en outre que cette augmentation porte surtout sur la partie
 « la plus active de notre Conférence. 1177 membres ont pris part
 « aux visites en 1843, 160 nouveaux se sont joints à eux en
 « 1844. Le nombre des membres honoraires et celui des
 « membres aspirants n'a presque pas changé.

« La proportion des familles et des enfants adoptés
 « est à peu près la même. Deux cent cinquante familles
 « nouvelles environ ont été visitées. L'œuvre du patronage

« qui s'exerceait sur 1400 enfants n'en compte pas moins de
 « 2000; c'est presque un tiers de plus.
 « Quant à nos recettes, Messieurs, elles ont suivi
 « cet accroissement; et tandis que l'année dernière elles étaient
 « restées presque stationnaires, elles ont grossi cette année de
 « près de 30,000^f; au chiffre de 80,629^f correspond celui de
 « 110,459^f 83. Si nous ajoutons de part et d'autre les
 « reliquats et les dons de la Caisse centrale, la différence
 « sera plus considérable encore; et au lieu de 101,462, nous
 « trouvons 139,516, c'est-à-dire, une différence de plus de
 « 38,000^f. Grâces soient rendues à Dieu et après lui à
 « la charité étrangère qui nous a si souvent secondés;
 « en effet, les sermons de charité, les loteries et les dons
 « particuliers ont plus que tous le reste contribué à la
 « prospérité de nos Conférences. Parmi ces recettes, il
 « faut compter celles de l'œuvre du patronage, que
 « Dieu semble avoir particulièrement bénie. Sa loterie
 « a rapporté 6030^f; les dons particuliers et les sous-
 « criptions qu'elle a recueillies, lui sont un témoignage
 « de vives sympathies qu'elle a éveillées de toutes parts.
 « Nous n'entrerons pas, Messieurs, dans
 « le détail des dépenses; la somme générale est de 103,798^f
 « ou 100,000^f environ, en retranchant les sommes versées
 « dans la Caisse du Conseil de Paris. L'augmentation des
 « dépenses porte surtout sur le pain et en second lieu sur
 « le patronage des enfants et des apprentis: le patronage ne
 « figurait l'an dernier que pour 5000^f; il compte cette année
 « -ci pour 13,787; c'est plus du double: dans quatre Confé-
 « -rences, celles de St. Pierre de Chaillot, de N. D. Bonne-Nou-
 « -velle, de St. Merry, de St. Lambert de Nangivard, le
 « patronage des enfants ne date que de l'année 1844. La
 « Conférence de St. Denis du St. Sacrement, qui n'offre,

„ Dans le dernier rapport que 15 enfans patronnés n'en
 „ compte aujourd'hui par moins de 225.

„ Beaucoup de Conférences se sont occupées d'établir
 „ des bibliothèques pour leurs pauvres; d'autres les font participer
 „ aux instructions de St. François Xavier: le chapitre des œuvres di-
 „ -verses a plus que doublé; les secours en argent au contraire ont
 „ diminué et beaucoup de Conférences n'en marquent point un seul.

„ Voilà, Messieurs, le résumé de ce que nous avons fait
 „ pendant l'année qui vient de s'écouler. »

Après la lecture du rapport, M. le Président parle du
 nouveau bref apostolique dont l'obtention avait été sollicitée par son prédé-
 -cesseur. Le Conseil général s'est occupé de sa publication; mais les règles de
 l'Eglise exigent que les pièces de ce genre, avant d'être publiées dans un dio-
 -cèse, reçoivent le visa de l'ordinaire. Il a donc fallu envoyer une copie
 du bref à tous les Evêques, avec prière d'y apposer leur ordonnance d'exequatur.
 C'était du reste une occasion trop précieuse de se mettre en relation avec
 l'Episcopat, pour qu'on dût la négliger. La plupart des Evêques ont déjà
 répondu à la lettre qui leur a été adressée: leurs réponses sont même si bien-
 -veillantes, si pleines d'encouragement, que le Conseil général accu-
 qu'un extrait de cette correspondance intéresserait vivement l'Assemblée.
 M. Rivolez, membre du Conseil général, est invité à donner lecture de cet
 extrait.

Cette lecture terminée, M. le Président fait part de la nomina-
 -tion de plusieurs présidents nouveaux dans les Conférences de Paris.
 Il annonce qu'un troisième vice-secrétaire a été adjoint au Conseil de
 Paris, pour s'occuper spécialement de lister d'adresses et les tenir
 toujours exactes.

M^o^{gnr} le Vicaire apostolique de Siam, après quelques
 paroles d'encouragement, récite la prière d'usage et donne sa
 bénédiction. La séance est levée à 10 heures.